

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-506/11/CC

■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Groupement d'Intérêt Public des Calanques pour l'année 2011

DEEAG 11/6292/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis 2008, l'engagement de la Communauté urbaine dans le projet de création du Parc national des calanques, du fait de ses nombreuses compétences en rapport avec les enjeux du futur Parc national, est renforcée par :

- La participation de MPM à la commission Parc pour la validation de l'organisation générale, la préparation et le pilotage des différentes phases de la concertation liée à la future Charte du parc
- La participation de MPM à la création d'un « conseil technique » permettant d'aborder les questions d'intégration des grands projets de la Communauté urbaine et des communes concernées par la zone d'adhésion
- La prise en compte des interactions entre les éléments de la Charte en cours d'écriture par le GIP des Calanques et les documents de planification territoriale élaborés par MPM

Par délibération PEC 006-292/08/CC du 8 février 2008, le Conseil de Communauté a approuvé l'engagement de MPM à obtenir un siège au Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public, dénommé « GIP des Calanques ».

Par délibération DDIP 003-710/08/CC du 13 octobre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé et signé la convention constitutive du GIP des Calanques, qui formalise les modalités d'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au sein du GIP, pour 3 ans.

Par délibération DDIP 001-2264/10/BC du 1^{er} octobre 2010, le Bureau de la Communauté a approuvé la prorogation du GIP des Calanques jusqu'au 31 décembre 2011.

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Le programme de travail 2011 du GIP des Calanques, adopté par son Assemblée Générale du 11 février 2011, sera consacré à la finalisation de la procédure de création du Parc National et se déroulera en 6 grandes étapes :

- Le recueil des avis intermédiaires jusqu'en avril 2011 ;
- La consultation des 200 acteurs, dont MPM, en mai - juin 2011 ; l'avis des membres sur la prorogation du GIP.
- Le démarrage de l'enquête publique à l'été 2011 ;
- Le recueil des avis définitifs sur la version définitive de la charte en novembre 2011;
- L'arrêt ministériel du projet de création en décembre 2011 ;
- La signature du décret de création et publication au JORF de la création de l'Etablissement Public du Parc National et la mise en place de l'organisation de la nouvelle structure au 1^{er} semestre 2012.

En parallèle, le GIP poursuivra sa mission d'animation et de coordination de la gestion du site classé, ainsi que la finalisation de la démarche Natura 2000 et de la préparation de Natura 2000 en mer.

La contribution financière de MPM, basée sur l'obtention d'un siège au sein du Conseil d'Administration, est de 29 386,93 euros pour l'année 2011 (28 531 euros en 2010).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi N°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;
- La délibération du Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public en date du 29 novembre 2010 ;
- La délibération 003-710/08/CC du 13 octobre 2008 relative à l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Groupement d'intérêt public des Calanques ;
- La délibération DDIP 001-2264/10/BC du 1^{er} octobre 2010 relative à la prorogation du GIP .

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole d'adhérer aux travaux menés par le GIP des Calanques quant à la création du futur Parc National des Calanques.
- L'importance pour Marseille Provence Métropole de préserver ses espaces remarquables, ses aménagements urbains et paysages de qualité, et de développer des partenariats en faveur du développement durable.
- Le calendrier prévisionnel devant conduire à la création d'un Parc National.
- L'importance de la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à la commission Parc et à la concertation pour l'élaboration de la Charte.
- L'intérêt majeur pour la Communauté urbaine d'être accompagnée dans l'intégration de ses projets de développement urbain, social et économique situés dans la future zone d'adhésion.

Après en avoir délibéré :

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de Marseille Provence Métropole au Groupement d'intérêt public des Calanques d'un montant de 29 386,93 euros pour l'année 2011.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 de la Communauté Urbaine – Nature 6574 – Fonction 833 – Sous Politique G 410.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission Développement durable - Innovations - Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI